



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Bordeaux

MAIRIE
DE

CUBZAC-LES-PONTS

33240 CUBZAC-LES-PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : mairle.cubzac@wanadoo.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 16
Pour : 16
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 03/03/2017
Délibéré par le Conseil Municipal
à Cubzac les Ponts, le : 13/03/2017

Délibération n° 2017 - 20

Lundi 13 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le treize du mois de mars à dix-neuf heure se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués trois mars deux mille sept.

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL- Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT – Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Gilles THIBAUD - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Josiane DESTOUESSE - Sylvie AMAN – Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Daniel CHAUVIGNAT *donne procuration à Vincent RAYNAL*

Absent(s) excusé(s) : Anna SANTONJA /Daniel CHAUVIGNAT

Le secrétariat a été assuré par : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

DELIBERATION PORTANT RETROCESSION DE VOIRIE DU LOTISSEMENT

« A COTE DES MOULINS »

Remplace et annule la délibération n°2016-1

Vu le relevé cadastral des sections AL et AB du PLU,

Vu le relevé de propriété de l'association syndicale du lotissement « A coté des moulins »,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

La Commune est saisie d'une demande des propriétaires du lotissement « A côté des Moulins, la Redoute », pour la rétrocession de la voirie et des espaces verts, parcelles cadastrées section AL n° 622, 623, 624, 625, 630 et AB n°142.

Sous réserve de l'accord du Conseil Municipal, la reprise ne sera effective qu'à la signature des actes administratifs afférents.

Monsieur le Maire entendu,

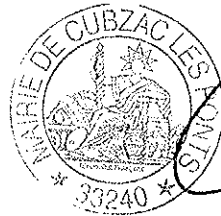
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la rétrocession des voiries et des espaces verts à la commune du lotissement « A côté des Moulins »,
- **DECIDE** d'inclure dans le domaine communal la voirie, les voies et les espaces verts du lotissement « A côté des Moulins» (AL n° 622, 623, 624, 625, 630 et AB n° 142),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment les actes notariés de transfert de propriété.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE